

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-077 : Décision modificative n°1 du budget de la commune

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n°2020- 041 en date du 16 juin 2020,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget de la commune 2020 pour les raisons suivantes :

En section d'investissement, la présente décision modificative porte essentiellement sur des écritures d'ordre ou des dépenses supplémentaires sur les opérations suivantes :

- Actualisation des projets de raccordement électrique et de dissimulation des réseaux pour alimenter le lotissement des sables Nord aménagé par RAMPA Réalisations notamment.
- Travaux supplémentaires d'irrigation Route de Montélimar et inscription des travaux sur le réseau pluvial chemin des pré- neufs
- Ecriture d'ordre pour le paiement des avances au chapitre 238.

L'équilibre du budget reste maintenu puisque les crédits nécessaires ont été pris sur le chapitre 087 relatif à l'aménagement du centre pour lequel les travaux ne débiteront pas au dernier trimestre 2020.

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 092/ article 2041582 « subventions d'équipements versés » : + 15 000 €

Chapitre 092/ article 238 « avance immobilisations corporelles » : + 2 400 €

Chapitre 0052/ article 21538 « Installations autres réseaux » : + 19 000 €

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020

ID : 026-212600050-20200922-2020_108-DE

Chapitre 0052/ article 238 « avance immobilisations corporelles » : + 800 €
Sans programme/ article 2041582 « subventions d'équipements versés » : + 4 000 €
Chapitre 087/ article 2315 : -41 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 092/ article 2041582 « subventions d'équipements versés » : + 15 000 €
Chapitre 092/ article 238 « avance immobilisations corporelles » : + 2 400 €
Chapitre 0052/ article 21538 « Installations autres réseaux » : + 19 000 €
Chapitre 0052/ article 238 « avance immobilisations corporelles » : + 800 €
Sans programme/ article 2041582 « subventions d'équipements versés » : + 4 000 €
Chapitre 087/ article 2315 : -41 200 €

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

The image shows a blue ink signature of Yves Courbis over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALIM' at the top and 'Drôme' at the bottom, with a central emblem.

Yves COURBIS,

Maire